

Répertoire national des certifications professionnelles

LICENCE - Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé (fiche nationale)

Active

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

N° de fiche

Code(s) NSF :

- 118 : Sciences de la vie
- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

RNCP35944

Formacode(s) :

- 15454 : Activité physique et sportive
- 15459 : Activité physique et sportive adaptée
- 15466 : Activité physique pour tous

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (fermé)	13002277500014	-	-
AVIGNON UNIVERSITE	19840685200204	-	-
UNIVERSITE D ARTOIS	19624401600016	-	-

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE- FRANCE (UPHF)	13002574500014	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	-	-
UNIVERSITE D'EVRY VAL D ESSONNE	19911975100014	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	-	-
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002979600013	-	-
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	-	-
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	https://www.universite-paris-saclay.fr/ (https://www.universite-paris-saclay.fr/)
UNIVERSITE DE PAU ET DU PAYS DE L'ADOUR	19640251500270	-	-
UNIVERSITE DE NIMES	13000375900011	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	-	-
UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	-	-
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	19761904200017	-	-
UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE- COMTE	19251215000363	-	-
UNIVERSITE DE NANTES (fermé)	19440984300019	-	-
UNIVERSITE DE LILLE (fermé)	13002358300011	-	-
UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE	19594403800205	-	-

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD)	19660437500010	-	-
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	19974478000016	-	-
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE	19931238000017	-	-
UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	19681166500013	-	-
UNIVERSITE DE POITIERS	19860856400375	-	-
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	19801344300017	-	-
INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN- FRANCOIS CHAMPOLLION	19811201300018	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	19290346600014	-	-
UNIVERSITE DU MANS	19720916600010	-	-
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	19211237300019	-	-
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL (fermé)	19932056500492	-	-
UNIVERSITE D'ORLEANS	19450855200016	-	-
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	19941111700013	-	-
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE - TELECOM SAINT ETIENNE	19421095100456	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	-	-
UNIVERSITE COTE D'AZUR	13002566100013	-	-
UNIVERSITE DE TOULON	19830766200017	-	-

UNIVERSITE PARIS CITE

13002573700011

-

-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de licence. Elle confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée. La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Elle prépare à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et elle est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie. La licence favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Analyse de la situation relative à l'activité physique ou sportive d'une personne ou d'un public ayant des besoins particuliers (santé, handicap)
- Construction et planification d'un programme d'intervention en Activité Physique Adaptée
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public
- Enseignement de l'Activité Physique Adaptée
- Développement de la santé et du bien-être par les Activités physiques et/ou sportives pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (santé handicap)

Compétences attestées :

Compétences transversales

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

Développer une argumentation avec esprit critique.

Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences spécifiques

Analyse de la situation relative à l'activité physique ou sportive d'une personne ou d'un public ayant des besoins particuliers (santé, handicap) :

- Établir un diagnostic de l'activité de toute personne ou d'un groupe, y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S).
- Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique de différentes pratiques physiques pour diagnostiquer les difficultés à résoudre pour des sujets engagés dans ces pratiques.
- Contextualiser un diagnostic d'activité au regard de l'environnement institutionnel d'un groupe ou d'une personne. Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité physique adaptée (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- Rendre compte du diagnostic et du suivi auprès de l'ensemble des acteurs impliqués.

Construction et planification d'un programme d'intervention en Activité Physique Adaptée :

- Planifier et programmer un projet afin de favoriser l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée.
- Mettre en œuvre les techniques adéquates à la transformation visée.
- Adapter le programme et les activités physiques et sportives pour optimiser l'intervention auprès de chacun en utilisant des outils et techniques dédiées.
- Prévoir et problématiser ses interventions pédagogiques et socio-éducatives en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités sportives, les publics en situation de handicap et à besoins particuliers, ainsi que l'environnement physique, institutionnel, humain et social du système sportif, de soin et de santé.

Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public :

- Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif.
- Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive.
- Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants.
- Assurer la sécurité des publics pratiquants.
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants.

Enseignement de l'Activité Physique Adaptée :

- Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'APA visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales.
- Concevoir des programmes personnalisés d'intervention pour des personnes à besoins spécifiques et les mettre en œuvre.
- Suivre et réguler les effets des séances auprès des publics en utilisant les outils dédiés.
- Développer la place de l'activité physique et/ou sportive dans le projet de vie des publics de l'APA.

Développement de la santé et du bien-être par les Activités Physiques Sportives et Artistiques pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (santé, handicap) :

- Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet dédié à l'éducation pour la santé et le bien être par les

APSA en fonction des publics et des cadres d'exercice.

- Mobiliser une expérience vécue, un niveau de pratique et une connaissance approfondie de différentes pratiques de santé et de bien être.
- Créer les conditions permettant à chacun de devenir autonome et acteur de sa propre santé.

Sauvetage et sécurité en milieu aquatique :

- Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident.
- Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant.
- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP35944BC01 - Usages numériques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP35944BC02 - Exploitation de données à des fins d'analyse

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC03 - Expression et communication écrites et orales

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC04 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

RNCP35944BC05 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC06 - Analyse de la situation relative à l'activité physique ou sportive d'une personne ou d'un public ayant des besoins particuliers (santé, handicap)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Établir un diagnostic de l'activité de toute personne ou d'un groupe, y compris en situation 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de</p>

de handicap ou à besoins particuliers en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S).

- Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique de différentes pratiques physiques pour diagnostiquer les difficultés à résoudre pour des sujets engagés dans ces pratiques.
- Contextualiser un diagnostic d'activité au regard de l'environnement institutionnel d'un groupe ou d'une personne.
- Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité physique adaptée (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- Rendre compte du diagnostic et du suivi auprès de l'ensemble des acteurs impliqués.

travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP35944BC07 - Construction et planification d'un programme d'intervention en Activité Physique Adaptée

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et programmer un projet afin de favoriser l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée. - Mettre en œuvre les techniques adéquates à la transformation visée. - Adapter le programme et les activités physiques et sportives pour optimiser l'intervention auprès de chacun en utilisant des outils et techniques dédiées. - Prévoir et problématiser ses interventions pédagogiques et socio-éducatives en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités sportives, les publics en situation de handicap et à besoins particuliers, ainsi que l'environnement physique, institutionnel, humain et social du système sportif, de soin et de santé. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC08 - Encadrement de séances collectives d'activité

physique et/ou sportive pour tout public

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif. - Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive. - Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants. - Assurer la sécurité des publics pratiquants - Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC09 - Enseignement de l'Activité Physique Adaptée

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'APA visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales. - Concevoir des programmes personnalisés d'intervention pour des personnes à besoins spécifiques et les mettre en œuvre. - Suivre et réguler les effets des séances auprès des publics en utilisant les outils 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

dédiés.

- Développer la place de l'activité physique et/ou sportive dans le projet de vie des publics de l'APA.

RNCP35944BC10 - Développement de la santé et du bien-être par les Activités Physiques Sportives et Artistiques pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (santé, handicap)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet dédié à l'éducation pour la santé et le bien être par les APSA en fonction des publics et des cadres d'exercice. - Mobiliser une expérience vécue, un niveau de pratique et une connaissance approfondie de différentes pratiques de santé et de bien être. - Créer les conditions permettant à chacun de devenir autonome et acteur de sa propre santé. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP35944BC11 - Sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant. - Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident. - Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un Plan 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant.

- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

P-85.51 Enseignement

R-93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

88 Action sociale sans hébergement

Type d'emplois accessibles :

Enseignant en Activité physique adaptée en milieux spécialisés, en structure privée ou publique ayant pour objectifs la prévention, la réadaptation, le reconditionnement ou l'intégration par l'activité physique adaptée

Enseignant en Activité physique adaptée dans un pôle sport-santé

Responsable prévention sport santé dans une structure publique ou privée

Enseignant en Activité physique adaptée dans le cadre de la prescription médicale de l'activité physique

Professionnel de la réadaptation, du reconditionnement et du réentraînement par l'Activité physique adaptée

Code(s) ROME :

- K1103 - Développement personnel et bien-être de la personne

- K1207 - Intervention socioéducative

- K2102 - Coordination pédagogique

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

La licence STAPS-APAS permet la délivrance d'une carte professionnelle.

La validation des blocs 1 à 10 est nécessaire pour obtenir la licence. Si le bloc 11 "Sauvetage et sécurité en milieu aquatique" est également validé il donne accès à l'exercice de maître-nageur sauveteur.

Articles L212-1 et R212-89 du Code du sport.

Arrêté du 15 mars 2010 portant création du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques », au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » et relatif à l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » au sein de diplômes nationaux d'enseignement supérieur.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué

			aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune équivalence

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-2 à L612-4, D612-2 à R612-32-6, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7</p> <p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié</p> <p>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</p> <p>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence modifié</p>

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER, arrêté du : 13/07/2021
-	UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR, arrêté du : 30/07/2019
-	UNIVERSITÉ DU MANS, arrêté du : 12/09/2019
-	UNIVERSITÉ D'EVRY-VAL-D'ESSONNE, arrêté du : 03/06/2021
-	UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE - PARIS 10, arrêté du : 08/07/2021
-	UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, arrêté du : 12/06/2021
-	UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE, arrêté du : 16/08/2019
-	UNIVERSITE DE LILLE, arrêté du : 20/07/2020
-	UNIVERSITE D'ARTOIS, arrêté du : 20/07/2020
-	UNIVERSITÉ DE POITIERS, arrêté du : 02/09/2019
-	UNIVERSITÉ DE LORRAINE, arrêté du : 05/07/2021

-	UNIVERSITÉ DE BESANÇON - FRANCHE-COMTÉ, arrêté du : 09/09/2019
-	UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE - MULHOUSE, arrêté du : 02/07/2021
-	UNIVERSITÉ DE TOULON, arrêté du : 29/07/2019
-	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1, arrêté du : 15/07/2019
-	UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE - BREST, arrêté du : 14/08/2019
-	UNIVERSITE DE PARIS, arrêté du : 01/07/2021
-	UNIVERSITÉ DE LIMOGES, arrêté du : 16/08/2019
-	UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE, arrêté du : 13/09/2019
-	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, arrêté du : 29/06/2020
28/06/2022	UNIVERSITÉ RENNES 2, arrêté du : 28/06/2022
-	UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT ETIENNE, arrêté du : 04/10/2019
-	UNIVERSITÉ PAUL SABATIER - TOULOUSE III, arrêté du : 15/06/2019
-	UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE - AMIENS, arrêté du : 09/09/2019
-	UNIVERSITÉ DE DIJON - BOURGOGNE, arrêté du : 19/07/2019
-	UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, arrêté du : 14/08/2019
-	UNIVERSITE DE PAU ET DU PAYS DE L'ADOUR, arrêté du : 29/06/2020
-	UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL, arrêté du : 07/07/2021
-	UNIVERSITE DE NIMES, arrêté du : 26/05/2021
-	UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL - PARIS 12, arrêté du : 09/06/2021
-	UNIVERSITE PARIS-SACLAY, arrêté du : 12/07/2021

-	UNIVERSITÉ DES ANTILLES, arrêté du : 29/07/2019
-	UNIVERSITE DE STRASBOURG, arrêté du : 13/07/2021
-	UNIVERSITÉ PARIS NORD VILLETANEUSE - PARIS 13, arrêté du : 25/07/2019
-	UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE, arrêté du : 20/07/2020
-	UNIVERSITÉ D'ORLÉANS, arrêté du : 07/07/2021
-	UNIVERSITE DE NANTES, arrêté du : 22/07/2019
-	UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE, arrêté du : 20/07/2020
-	UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, arrêté du : 30/06/2021
-	UNIVERSITE DE LA REUNION, arrêté du : 07/07/2020
-	UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, arrêté du : 08/06/2021
-	INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION, arrêté du : 29/04/2021
-	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, arrêté du : 02/06/2021

Date de publication de la fiche	14-10-2021
Date de début des parcours certifiants	01-09-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

Insertion professionnelle des diplômés (https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/21644/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP24540 (/recherche/rncp/24540)	RNCP24540 - LICENCE - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) - Activité Physique Adaptée et Santé (fiche nationale)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/21644/288079>)